

LES RÈGLES DU PARC



s'appliquent à tous les espaces verts et aires de loisirs publics (reconnaisables aux panneaux avec une tulipe à l'entrée).

1. **SOYEZ RESPECTUEUX** des autres personnes, des plantes, des animaux et de l'équipement.
2. **LE CYCLISME** est autorisé uniquement sur les sentiers balisés.
3. Nettoyez immédiatement **LES DÉCHETS ET LES POLLUANTS**.
4. Adoptez un **VOLUME** permettant de préserver le sommeil des habitants.
5. **LES BARBECUES ET LES FEUX À CIEL OUVERT** sont interdits.
6. Toujours tenir **LES CHIENS** en laisse.
7. Ne pas nourrir **LES ANIMAUX SAUVAGES**.
8. **LA BAIGNADE** n'est autorisée qu'aux points de baignade désignés.

Montrez l'exemple aux autres ! Ce n'est que si tout le monde adhère à ces règles et traite les autres et les espaces verts de la ville avec **respect** que les parcs de Berlin peuvent rester des lieux de détente et de rencontre pour tous.

Zusammen
sind wir Park.
meingruenes.berlin.de

Senatsverwaltung
für Umwelt, Mobilität,
Verbraucher- und Klimaschutz

BERLIN

